

## **Réunion de Conseil Municipal du 11 février 2015**

Convocation du Conseil Municipal en date du 05 février 2015, adressée individuellement par écrit, à chaque conseiller, pour délibérer sur :

Ordre du jour :

- Point Budget Salle multi-activités
- Devis travaux supplémentaires salle multi-activités
- Questions diverses.

Le Maire,

L'an deux mille quinze, le mercredi 11 février 2015 à 20h00, le Conseil Municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Mr PRINCAY Benoit, Maire.

**Etaient Présents :** AGUILLON Stéphane, BILLY Patricia, BRETON Frédérique, BONNIN Marc, BOURDON David, COURLIVANT Nicole, DEBIN Estelle, GENOUD Mireille, GOUBAULT Carole, MARCHAND André, MEUNIER Luc, MOREAU Jean-François, PLAINCHAMP Mathilde, PRINCAY Benoit, THOMAS Stéphanie.

**Etaient Excusés :**

**Secrétaire de séance :** MEUNIER Luc

**Pouvoirs :**

### **Approbation du Compte-Rendu de la réunion du Conseil Municipal du 29 Janvier 2015**

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal s'il a des remarques à apporter au compte-rendu.

Aucune remarque n'a été apportée. Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

### **Point Budget Salle Multi-Activités**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire de réaliser des avenants pour le projet de la salle multi-activités, en cours de réalisation.

Monsieur le Maire précise qu'il est prévu une tolérance de 3% sur le budget général du projet.

Les travaux de la salle hors avenants s'élèvent à 630 116,43 € HT soit 756 139,72 € TTC, la tolérance de 3 % s'élève à 18 903,49 € HT.

A ce jour, concernant les avenants (en plus-value et moins-value) qui ont été acceptés, le montant s'élève à 5 111,73 € HT soit 6 134,08 € TTC.

Le solde de la tolérance des 3 % est 13 791,76 € HT.

Le montant des travaux s'élèvent donc à 635 228,16 € HT soit 762 273,80 € TTC.

Le montant des subventions déjà reçues : 178 622,00 €.

Le montant des subventions restant à recevoir : 237 378,00 €.

Voici le total des plus-values dont le détail se trouve ensuite par artisan.

Plus-value cuisine : 3 180,99 HT soit 3 817,19 € TTC

Plus-value urinoirs : 2 865,87 € HT soit 3 439,04 € TTC

Plus-value Paysagiste extérieur salle : 4 582,00 € HT soit 5498,40 € TTC

*Après réflexion de Monsieur EMERY et à son mail du jeudi 12 février 2015, il n'est pas possible de passer les devis acceptés par le conseil municipal le 11 février 2015 en avenant (le délai du marché initial ne nous permet pas de le faire, et on ne peut pas faire un ordre de service de prolongation de délais sur des prestations hors marché).*

*Monsieur EMERY nous conseille de faire passer ces travaux en commande directe (moins de 15 000 € par entreprise) à effectuer après l'envoi de la notification de réception de travaux (date limite au 20/02/2015).*

*Les devis pour les travaux supplémentaires seront rediscutés lors du prochain conseil du 26 février 2015.*

*Il n'est passé en avenant que la reprise du frigo par l'entreprise Meunier.*

### **Devis Travaux supplémentaires salle Multi-Activités**

#### **1. Devis Eiffage : modification office**

Considérant l'achat d'une nouvelle plaque de cuisson et d'un four, il est nécessaire de créer deux nouvelles prises électriques pour le branchement.

L'entreprise Eiffage a chiffré la fourniture et la pose de deux disjoncteurs supplémentaires avec l'alimentation en câble, la fourniture et la pose d'une prise étanche 2P+T.

Le devis s'élève à 977,02 € HT (neuf cent soixante-dix-sept euros et deux centimes hors taxes) soit 1 172,42 € TTC.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur ce sujet.

- ***Point reporté à la prochaine réunion suite au conseil de Mr Emery***

#### **2. Devis Eiffage : modification sanitaires**

Considérant la création d'un urinoir dans les sanitaires, des travaux électriques sont nécessaires concernant la dépose et la repose du luminaire et la reprise du câblage.

Le devis d'Eiffage s'élève à 222,14 € HT (deux cent vingt-deux euros et quatorze centimes hors taxes) soit 266,57 € TTC.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur ce sujet.

- ***Point reporté à la prochaine réunion suite au conseil de Mr Emery***

#### **3. Devis Vinet : carrelage locaux sanitaires**

Considérant la création d'un urinoir dans les sanitaires, des travaux de carrelage sont nécessaires ainsi que des travaux sur le plot.

Le devis concernant la création de l'urinoir s'élève à 350,00 € HT (trois cent cinquante euros hors taxes) soit 420,00 € TTC.

Le devis concernant le carrelage sur le plot s'élève à 150,00 € HT (cent cinquante euros hors taxes) soit 180,00 € TTC.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur ce sujet.

- ***Point reporté à la prochaine réunion suite au conseil de Mr Emery***

#### 4. Devis Vivier : sanitaires hommes

Considérant la création d'un urinoir dans les sanitaires, il convient de modifier le plan de vasque. Le devis de l'entreprise VIVIER s'élève à 1 190,00 € HT (mille cent quatre-vingt-dix euros hors taxes) soit 1 428,00 € TTC.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur ce sujet.

- ***Point reporté à la prochaine réunion suite au conseil de Mr Emery***

#### 5. Devis Bouchet : peinture sanitaires

Considérant la création de l'urinoir dans les sanitaires et la modification du cloisonnement, il convient de reprendre les peintures. Les travaux de l'entreprise BOUCHET concernant la reprise du plafond des sanitaires et de la protection des murs, des sols et des équipements s'élèvent à 450,00 € HT (quatre cent cinquante euros hors taxes) soit 540,00 € TTC.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur ce sujet.

- ***Point reporté à la prochaine réunion suite au conseil de Mr Emery***

#### 6. Devis Bouchet : modification avenant local rangement

Lors de la réunion de conseil du 11 décembre 2014, le Conseil Municipal a validé le devis pour du ragréage et de la peinture pour le local rangement pour un montant de de 492.40 € HT.

L'entreprise BOUCHET n'a pas réalisé les travaux de ragréage, l'architecte nous a adressé un avenant modifié pour ce devis pour un montant de 392,40 € HT. Mr EMERY de Crescendo nous conseille de ne pas signer cet avenant modificatif, et de déduire le montant de la prestation non effectuée au moment du DGD (Décompte Général et Définitif) (dernière facture).

#### 7. Devis Meunier : sanitaires hommes et office

Suite aux demandes de la mairie concernant l'office et l'installation d'un urinoir supplémentaire dans les sanitaires, l'entreprise MEUNIER a fourni un devis s'élevant à 7 764,37 € HT (Deux mille sept cent soixante-douze euros et trente-cinq euros hors taxes).

- Moins-value pour la reprise du réfrigérateur : - 461.49 € HT
- Plus-value cuisine : 7 722,13 € HT
- Plus-value pour l'office :
  - o Réchaud vitrocéramique : 463,20 € HT
  - o Armoire Froide : choix de l'armoire froide à 2 portes qui est moins chère
  - o Crédence inox pour table avec bac de trempage : 276,19 € HT
- Plus-value sanitaires pour installation urinoir : 503,73 € HT

Monsieur le Maire demande de bien vouloir se prononcer sur ce sujet

- ***Point reporté à la prochaine réunion suite au conseil de Mr Emery***

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,***

- ***ACCEPTE l'avenant de moins-value n°1 concernant la reprise du réfrigérateur bar pour un montant de – 461,49 € HT (moins-value de quatre cent soixante et un euros et quarante-neuf centimes hors taxes).***
- ***DONNE tous pouvoirs au Maire pour signer tous les documents se référant à ce dossier.***

#### 8. Devis Couvrat : Paysagiste

Empierrement de la noue :

Le marché de base prévoit un engazonnement de la noue. L'entreprise Couvrat a fourni un devis pour de l'enrochement de cette noue. Le devis s'élève à 3 532,00 € HT (trois mille cinq cent trente-deux euros hors centimes hors taxes) soit 4 238,40 € TTC.

Création allée :

Il a été demandé un devis pour la création d'une allée derrière la salle (15 ml x 2), le devis s'élève à 840,00 € HT (huit cent quarante euros hors taxes) soit 1 008,00 € TTC.

Pose bornes bois :

L'entreprise COUVRAT a fourni un devis pour 3 bornes en rondins, le montant total s'élève à 210,00 € HT (deux cent dix euros hors taxes) soit un montant de 252,00 € TTC.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur ce sujet.

- ***Point reporté à la prochaine réunion suite au conseil de Mr Emery***

#### **Questions diverses :**

- 1) Départ locataire GIRAULT/BARBOT : Commission Bâtiments samedi 07/03/2015 à 9h00 + courrier locataires
- 2) Location Tivolis Pays Haut Poitou et Clain concert Mirebeau : Prêt Gratuit
- 3) Elections Départementales Mars 2015 : Désignation personnes tenue du bureau de vote (président bureau de vote + 2 assesseurs + 1 secrétaire) + pour dépouillement désignation scrutateurs 4 par table A décidé prochain conseil
- 4) Commission finances : Point Budget : Mardi 03 mars 9h00
- 5) Nuits romanes 3 juillet 2015
- 6) Plainchamp Mathilde : Clôture limité propriété Bajoux enlevée, sera-t-elle remise avant la location de la salle Multi-Activités ? La clôture du terrain communal est prévue au budget 2015.
- 7) BILLY Patricia : Réunion le 26/02/2015 à 14h00 à la mairie avec « Ma commune Ma santé » pour proposition mutuelle solidaire.

Rappel : Prochaine réunion Commission Salle des Fêtes pour établir le règlement ainsi que les tarifs pour le nettoyage : 16/02/2015 à 9h30

Rappel : Prochaine réunion de Conseil Municipal : 26/02/2015 à 20h00

Fin de la réunion : 22h15